

MAIRIE DE BAILLET EN FRANCE

PROCES - VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023

Date de convocation : 1^{ER} Février 2023
Date d'affichage : 1^{ER} Février 2023

Nombre de Conseillers : en exercice : 18
présents : 17
Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois, le 8 Février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Christiane AKNOUCHE.

Etaient présents : M. Richard GRIGNASCHI - Mme Claude BOUYSSOU - Mme Laetitia GUILBERT- M. Vincent BRYCHE - M. Frédéric FLOURY adjoints - Mme Caroline MEUNIER - Mme Chantal CASADIO - M. Jean-Claude DEBUYSSCHER - Mme Dominique LUPPINO - M. Philippe BERNHARDT - Mme Delphine BONFANTI - M. Thomas RICHARD - M. Jean-Claude LAINE - Mme Sandrine MERCADAL - M. Jérôme RUGET - Mme Chantal LEGEAS.

Etaient absents excusés M. Arthur BERTRAND.

Secrétaire de séance : Mme Claude BOUYSSOU

Après avoir ouvert la séance à 20 heures et procédé à l'appel, Madame AKNOUCHE a invité le Conseil à examiner l'ordre du jour. Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

N° 01/2023-DECISION MODIFICATIVE N°2 POUR VIREMENT DE CREDIT

Vu l'obligation de passer des écritures de provision pour un titre en contentieux ;

Vu la demande de Monsieur le Trésorier Principal du SGC de Garges Les Gonesse, en date du 27 Janvier 2023. Cette demande porte sur l'émission d'un virement de crédit du chapitre 022 vers le chapitre 68, compte 6817, pour un montant de 483,77 €uros, afin de constituer une provision pour un titre de recette valant ordre de reversement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	483,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	483,77 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	483,77 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	483,77 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	483,77 €	483,77 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à l'unanimité,

ACCEPTENT la décision modificative n°2 pour virement de crédit du budget communal 2022.

N° 02/2023-MODIFICATION DES CAUTIONS POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Madame le Maire informe les membres du conseil que, sur l'année 2022, la municipalité a dû régler de nombreuses prestations de services effectuées par l'astreinte week-end, lors des locations de la salle des fêtes. Ceci dû, en majorité, à un mauvais usage du matériel et à la surcharge au niveau électrique.

Au vu de cette augmentation de charges et du non-respect des règles d'utilisation, Madame le Maire propose de modifier les cautions pour la location de la Salle des Fêtes.

Il est proposé ce qui suit :

- Cauton salle pour casse, dégradations,.... :	2.000,00 €
- Cauton salle pour intervention d'astreinte en cas de problème technique injustifié :	450,00 €
- Propreté de la salle :	224,00 €
- Nuisances sonores :	327,00 €

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à l'unanimité,

VALIDENT la modification des cautions pour la location de la salle des fêtes,

PRÉCISENT qu'une « fiche d'intervention » précisant la nature du déplacement et co-signée par l'astreinte et le locataire doit être systématiquement réalisée à chaque intervention de l'astreinte.

N° 03/2023-AHDESION A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE AUX TRAVAUX DIVERS DE REFECTION DE VOIRIE 2023-2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,

Considérant que l'actuel marché lancé en 2019, ayant pour objet les travaux divers de réfection de voirie, constitué en groupement de commandes, arrive à son terme le 6 juin 2023,

Considérant par ailleurs, que le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet de bénéficier des avantages de la mutualisation. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. Qu'ainsi, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France agira en tant que coordonnateur du groupement, pour la partie passation du marché et ce à titre gratuit.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, pour la période 2023-2026, en matière de simplification administrative et d'économie financière,

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

D'ADHERER au groupement de commandes relatif aux travaux divers de réfection de voirie,

D'APPROUVER les termes de l'acte constitutif de ce groupement, coordonné par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, sur la partie passation du marché, et joint à la présente délibération,

DE DONNER mandat au Président de la C3PF pour signer et notifier l'accord-cadre,

DE CHARGER Madame le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à l'unanimité,

ACCEPTENT d'adhérer à cette convention de groupement de commandes.

QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire laisse la parole aux membres du Conseil :

- Madame Caroline MEUNIER informe que Madame GLOAGUEN, membre de l'USMBM, propose l'installation d'une ECO-BOX dans la salle des sports. Cette box est donnée par la MAIF afin de récolter des vêtements et du matériel sportif usagé, ... Les membres du conseil y sont favorables.

- Madame Delphine BONFANTI demande des informations complémentaires concernant le passage et les horaires de bus de la ligne 95-09. Au vu de l'évolution des besoins, Madame le Maire propose d'insérer un article dans le P'TIT BAILLOTAIS, afin de recenser les besoins d'éventuels nouveaux horaires. La Commune transmettra, à l'issue de cette enquête, une demande de modification au Conseil Départemental et à IDF Mobilités.

Madame le Maire informe que :

- des gares de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France vont se voir doter d'un container à vélos, avec l'aide du PNR.
- Pour les demandes de subventions communales, il est demandé de faire un récapitulatif de celles déjà déposées. Il est précisé que nous n'acceptons plus de nouvelles demandes, le délai étant dépassé pour la préparation du BP.
- La trame noire sur la commune a dû être étendue aux rues de la Gare et Jean Nicolas, du fait de la non-dissociation des armoires électriques. La résidence pavillonnaire « CFH » sert de zone test avec l'installation de candélabres à 10% d'intensité et à détection. En fonction du bilan, la municipalité s'interrogera sur le déploiement de ce type de procédé sur le reste du réseau d'éclairage public.

Concernant la sécurité, une évaluation par la Gendarmerie est effectuée tous les 6 mois. Jusqu'à aujourd'hui, pas de recrudescence d'incidents.

- En cas d'incendie ou accident grave sur le territoire communal, un élu peut être amené à se rendre sur place sur demande de la gendarmerie ou des pompiers. Dans le cas où une famille ne peut plus rester dans son logement, elle peut être reléguée au Best-Hôtel, en attendant le relai de son assurance.

Séance levée à 21h11.

Christiane AKNOUCHE



Maire